Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260320-26_03_003-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 23 mars 2026

Objet
Election des adjoints

De la commune SAINT-GILLES-LES-BOIS

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme COSSE Nathalie

Étaient présents :
ANTOINE Vincent, GUEDON Béatrice, BUANNIC Hélène, LE MEUR Patricia, WAGNER Vincent, LAPETINA Christelle, MACE Julien, GODARD Bénédicte, GUILBAUT Romain, AUBERTY Patrick

Secrétaire de séance :

Mme LAPETINA Christelle

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les adjoints élus prendront rang dans l'ordre de la liste déposée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122 - 4 et les articles L.2122- 7-2 ; si après 2 tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée. Les postulants sont :
Monsieur Vincent ANTOINE et Madame Béatrice GUEDON.
Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Le dépouillement de celui-ci a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 10

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202931-20260320-26_03_003-DE

Majorité absolue : 5

La liste Antoine a obtenu 10 voix.

- Monsieur ANTOINE est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé
- Madame GUEDON est proclamée 2e adjointe au maire et immédiatement installée

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait Saint- Gilles-les-Bois, le 26 mars 2026

La secrétaire de séance
Mme LAPETINA Christelle

Le Maire